



Communiqué de presse

Régime additionnel de retraite des enseignants sous contrat

Double peine

Le décret 2013-145 daté du 18 février relatif au régime additionnel de retraite des personnels enseignants et de documentation vient d'être publié au Journal officiel. Il modifie un dispositif mis en place en 2005 pour, rappelons-le, rapprocher à terme et à carrière comparable les pensions des enseignants du privé et du public. Ce dispositif est aujourd'hui très sérieusement atteint et il se révèle pire encore que prévu puisqu'une hausse des cotisations y a été subrepticement introduite en plus de la baisse des pensions.

Malgré de nombreuses démarches et actions entreprises visant à démontrer que les mesures envisagées étaient injustes et inéquitables, le Gouvernement a décidé de passer en force, méprisant ainsi la voix des personnels de l'enseignement privé sous contrat. Il vient de commettre une faute politique grave qui laissera d'inévitables traces dans la mémoire collective.

Nos organisations ne considèrent pas pour autant leur travail comme étant achevé. Elles se retrouveront prochainement afin de décider des actions à poursuivre.

Paris, le 20 février 2013